

Plan d'action 2010-2012



JUIN 2010

> 35 actions mettant en œuvre les 10 priorités de la DATAR

“ sommaire

INTRODUCTION

1/ FAVORISER le rayonnement et le développement durable des métropoles françaises et des espaces urbains

2/ DÉVELOPPER les politiques favorisant l'innovation sur les territoires

3/ FAVORISER l'aménagement numérique des territoires

4/ ÉCLAIRER les décideurs publics sur les grandes évolutions démographiques, économiques et sociales des territoires

5/ PRÉPARER la prochaine contractualisation et le nouveau cadre de la politique de cohésion

6/ CONDUIRE le pilotage interministériel des actions de coopération transfrontalière et transnationale

7/ RENFORCER l'influence française et les politiques d'aménagement du territoire au plan communautaire et international

8/ RENFORCER l'attractivité des petites villes et des espaces ruraux

9/ VALORISER les espaces à enjeux face aux évolutions démographiques et climatiques

10/ AIDER les territoires à réussir les transformations de leur tissu économique dans le contexte de la mondialisation

Administration de mission à vocation interministérielle, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) est un service du Premier ministre mis à disposition du ministre en charge de l'aménagement du territoire. La DATAR prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État. A ce titre, elle assure la préparation des Comités interministériels d'aménagement et de développement des territoires (CIADT). Dans une optique de développement durable, l'action de la Délégation est guidée par un double objectif :

- renforcer l'attractivité des territoires,
- assurer leur cohésion et leur équilibre dans une Europe élargie et dans un cadre partenarial avec les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement local.

Près de 200 agents, issus de différentes administrations ou organismes publics, composent les équipes de la DATAR.

INTRODUCTION

La DATAR a retrouvé son nom. Il ne s'agit pas d'un retour vers le passé mais d'un engagement pour l'avenir. Ce plan d'action pour 2010-2012 en est le témoignage. Il doit permettre à la DATAR de franchir une nouvelle étape en proposant une politique d'aménagement du territoire renouvelée capable de prendre en compte les enjeux actuels.

Refonder la politique d'aménagement du territoire

Le contexte socioéconomique s'est, en effet, profondément transformé ces dernières années. La mondialisation source de concurrence entre territoires, l'accroissement des mobilités, le vieillissement des populations, l'émergence des métropoles, le regain de dynamisme du monde rural français, le phénomène de périurbanisation, la prise de conscience des défis environnementaux, l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication et, plus récemment, la crise économique sont autant d'évolutions auxquelles il convient de porter attention. De nouveaux acteurs - l'Union européenne, les collectivités territoriales - sont, en outre, aujourd'hui présents aux côtés de l'Etat pour soutenir un développement durable des territoires.

Aussi était-il nécessaire de redéfinir les missions de la DATAR. Le décret du 14 décembre 2009 a pourvu à cette attente en fixant un double objectif à la Délégation : renforcer l'attractivité des territoires et assurer leur cohésion et leur équilibre. C'est pourquoi l'acronyme DATAR signifie désormais Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

Mais comment concrétiser ce double objectif ? Dans son travail de réflexion stratégique court-moyen terme conduit au premier semestre 2009 qui s'est traduit par la parution du rapport *Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire*, la DATAR prend le parti de dépasser l'opposition classique entre attractivité et cohésion. Elle estime nécessaire de conforter le dynamisme des territoires de croissance, notamment des métropoles, afin qu'ils puissent avoir un effet d'entraînement sur les autres territoires et donc créer de la solidarité. Pour ce faire, la Délégation retient, en les adaptant au contexte français, trois leviers d'action : la polarisation, la connexion et la coopération.

En complément de ce travail court-moyen terme, la DATAR a souhaité relancer ses réflexions à long terme en engageant, en octobre 2009, une nouvelle démarche de prospective *Territoires 2040, aménager le changement*. S'inscrivant dans la lignée des nombreux exercices de ce type menés par la Délégation depuis sa création, *Territoires 2040* consiste à appréhender, à l'horizon de 20 à 30 ans, les grands changements susceptibles d'avoir un impact sur les territoires et d'en mesurer l'incidence sur sept systèmes territoriaux : métropoles, villes intermédiaires, espaces de faible densité... Les résultats de ces travaux permettront alors de proposer des orientations et alternatives pour l'action publique. Prévu sur 16 mois, *Territoires 2040* mobilise autour de la DATAR de nombreux experts extérieurs, universitaires, acteurs et réseaux territoriaux.

Qu'ils soient achevés ou en cours, ces exercices conduisent la DATAR refonder son action pour les deux ans à venir autour de 10 priorités :

- Favoriser le rayonnement et le développement durable des métropoles françaises et des espaces urbains
- Développer les politiques favorisant l'innovation sur les territoires
- Favoriser l'aménagement numérique des territoires
- Eclairer les décideurs publics sur les grandes évolutions démographiques, économiques et sociales des territoires
- Préparer la prochaine contractualisation et le nouveau cadre de la politique de cohésion

- Conduire le pilotage interministériel des actions de coopération transfrontalière et transnationale
- Renforcer l'influence française et les politiques d'aménagement du territoire au plan communautaire et international
- Renforcer l'attractivité des petites villes et des espaces ruraux
- Valoriser les espaces à enjeux face aux évolutions démographiques et climatiques
- Aider les territoires à réussir les transformations de leur tissu économique dans le contexte de la mondialisation

Pour mener à bien ce plan d'action, la DATAR entend renforcer ses liens avec ses partenaires : avec les autres services de l'Etat de par sa vocation interministérielle, mais aussi avec les milieux universitaires et les collectivités territoriales. La Délégation se doit de poursuivre son rôle d'animateur et de mise en réseau des acteurs locaux, tout en développant ses fonctions de centre de ressources, de référence sur les différents sujets relatifs à l'aménagement du territoire. Cheville ouvrière du lien entre Etat et collectivités, elle pourra ainsi faciliter la cohérence et la convergence des politiques publiques d'aménagement du territoire.

Renforcer le positionnement institutionnel et la visibilité de la DATAR

La mise en œuvre de ce plan d'actions doit s'accompagner de mesures spécifiques visant à renforcer le positionnement institutionnel et la visibilité de la DATAR.

Le renforcement de sa visibilité vise à améliorer son positionnement stratégique et renforcer son influence dans 3 champs : l'interministériel, les relations avec les élus et les collectivités territoriales, l'animation des réseaux d'experts et d'analyse.

Vis-à-vis des ministères, son caractère interministériel et sa connaissance des territoires lui confèrent un rôle spécifique d'ensemblier des politiques publiques d'aménagement du territoire. Le CIADT, dont elle assure le secrétariat, est l'outil d'exercice principal de cette interministérialité. Aussi doit-elle être en capacité par ses propositions et son activité d'animation et de coordination interministérielle de mettre l'autorité politique en possibilité de décider en CIADT des politiques en faveur de l'attractivité des territoires et de la cohésion territoriale au moins 2 fois par an.

La décentralisation a créé de nouveaux lieux de pouvoir en matière d'aménagement du territoire. La DATAR a plusieurs rôles : porter le souci de la cohérence et de la complémentarité, faire émerger de nouvelles problématiques, coordonner et associer des partenaires, s'ouvrir à l'international. Son audience est d'autant plus forte qu'elle se situe à l'interface des collectivités territoriales et des administrations de l'Etat.

Aujourd'hui l'aménagement du territoire ne se décrète pas mais s'élabore en partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs des territoires même s'il appartient à la DATAR de porter dans ces débats l'éclairage d'une vision nationale. A cet effet, la réactivation d'un organe de concertation comme le CNADT peut être envisagé dans le cadre d'une rénovation de son fonctionnement et de ses missions.

La DATAR porte une vision systémique et prospective des territoires. Elle a vocation à porter des éclairages transversaux, à diffuser et analyser l'information sur les territoires, à se positionner dans les débats. L'excellence de son expertise sur son champ est alors essentielle à sa crédibilité. Il est important de rendre visible sa présence forte dans le champ de la prospective par exemple. L'organisation régulière d'un large échange d'idée sous forme de séminaire ou de journées annuelles consacrées à l'aménagement du territoire et ouvert aux acteurs français et européens de l'aménagement du territoire serait de nature à renforcer son rôle de « producteur d'idées » sur les thèmes de l'aménagement du territoire. De même la publication régulière d'une lettre d'information périodique est de nature à renforcer l'influence de ses idées, ainsi que la valorisation plus systématique des différentes analyses et études qu'elle mène dans les différents champs de l'aménagement du territoire.

Le plan d'action, qui ne vise pas à l'exhaustivité, retient quelques actions phares qui permettront de constituer un corpus de pensées dans le champ de l'aménagement du territoire, de proposer de nouvelles politiques publiques, ainsi que les outils nécessaires à leur mise en œuvre.

PRIORITÉ 1

Favoriser le rayonnement et le développement durable des métropoles françaises et des espaces urbains

Les métropoles sont aujourd'hui les moteurs essentiels de la croissance économique française. Organisées en système, structurées par des pôles (espaces urbains centraux, villes moyennes, etc.), elles sont à même d'entraîner les territoires qui les environnent dans une dynamique de développement. Elles peuvent, de par leur taille, réunir les fonctions supérieures (universitaires, financières, etc.), les infrastructures et les équipements nécessaires à cette croissance ainsi qu'à leur rayonnement et, de plus, jouer un rôle moteur pour le développement des territoires.

La DATAR entend faire de leur attractivité et de leur rayonnement un axe fort de la politique nationale d'aménagement du territoire. A cet effet, elle développe une réflexion prospective et stratégique autour de deux axes complémentaires :

- > renforcer, au plan national, l'excellence des systèmes métropolitains pour leur permettre d'accroître leur rôle de moteur de la croissance ainsi que leur rôle d'entraînement dans la création de richesses et d'emplois au profit des territoires proches de leur zone d'influence,
- > développer leur rayonnement international par une organisation en réseau s'appuyant sur un renforcement des liens entre les métropoles régionales et la métropole parisienne, et par une intégration dans un schéma de développement européen.

Il s'agit, pour ce faire, de déterminer la vocation des métropoles françaises, leur degré de complémentarité ainsi que leur positionnement à l'échelle de l'Europe. Ces questions sont notamment à l'étude dans le cadre de la démarche de prospective de la DATAR *Territoires 2040, aménager le changement*, dont l'un des 7 groupes de travail national est consacré au « réseau des métropoles françaises dans l'économie monde ».

Ces réflexions doivent permettre à la DATAR de conduire deux actions :

1/ Elaborer une stratégie nationale en faveur des métropoles, visant à la mise en œuvre d'une politique adaptée aux spécificités de chaque métropole et à leur mise en réseau (document de proposition d'actions pour la fin 2011).

2/ Constituer un centre de ressources sur l'analyse des systèmes métropolitains et urbains avec :

- > pour mars 2011, l'identification et la caractérisation des systèmes urbains et métropolitains ainsi qu'une analyse comparative des métropoles européennes,
- > pour la fin 2011, la caractérisation et l'analyse fine du fonctionnement et de la performance de chaque système métropolitain ainsi que l'élaboration d'un guide méthodologique sur l'observation des systèmes métropolitain.

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
Élaborer une stratégie nationale en faveur des métropoles, visant à la mise en œuvre d'une politique adaptée aux spécificités de chaque métropole et à leur mise en réseau.	<ul style="list-style-type: none"> • Document de proposition d'actions 	Fin 2011
Constituer à la DATAR un centre de ressources sur l'analyse des systèmes métropolitains et urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et caractérisation des systèmes urbains et métropolitains • Analyse comparative des métropoles européennes • Caractérisation et analyse fine du fonctionnement et de la performance de chaque système métropolitain • Elaboration d'un guide méthodologique sur l'observation des systèmes métropolitains (Performance, Positionnement, Vocation) 	Mars 2011 Mars 2011 Fin 2011 Fin 2011

PRIORITÉ 2 : Développer les politiques favorisant l'innovation sur les territoires

Dans un contexte de mondialisation, la compétitivité et la croissance des pays développés passent nécessairement par l'innovation. Seule cette dernière peut leur permettre d'affronter en position favorable la concurrence internationale des pays à bas coût de main d'œuvre et d'anticiper les mutations économiques.

Notion aux formes multiples, l'innovation ne se limite pas à la R&D mais s'étend aussi aux modes d'organisation des entreprises ou au marketing. Elle dépend dans une large mesure de la constitution de partenariats stratégiques entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques des territoires. C'est cette composante territoriale de l'innovation qui est au cœur de l'action de la DATAR.

L'Union européenne qui a placé la compétitivité et l'attractivité de ses territoires parmi ses principaux objectifs, a fait de l'innovation une priorité majeure de ses politiques (cf. *stratégie de Lisbonne* en mars 2000). La Commission européenne a ainsi demandé aux régions de préparer des stratégies régionales d'innovation (SRI) pour optimiser la mise en œuvre des mesures « innovation » des différents programmes financés au titre la politique de cohésion 2007-2013. Essentiellement tournées vers le marché, les SRI sont destinées à répondre aux besoins des entreprises en matière d'innovation. La DATAR a apporté son appui méthodologique à leur préparation et suit maintenant leur mise en œuvre en favorisant le dialogue entre les services de l'Etat concernés (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services –DGCIS- Direction générale de la recherche et de l'innovation –DGRI). Ce travail interministériel de la DATAR est un facteur de lien entre une approche dédiée à l'innovation des entreprises, formalisée par les SRI, et la recherche publique dont les grandes orientations ont été définies par la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) adoptée en 2009.

Le renforcement de l'innovation s'appuie également, tant en France qu'au sein de l'Union européenne, sur des politiques de soutien aux clusters. Ces réseaux d'entreprises, généralement d'un même secteur d'activité, interconnectées, fortement compétitives avec un réel ancrage géographique, apparaissent comme l'un des outils capables de favoriser le développement de l'innovation en tirant profit de l'échelle territoriale. La DATAR participe depuis une quinzaine d'années à leur développement. C'est en particulier sous son impulsion qu'ont été lancés, en 2004, les pôles de compétitivité, dont elle coordonne à présent le suivi aux côtés de la DGCIS, puis en 2009 la politique de soutien aux grappes d'entreprises. Ses interventions, dans les deux ans à venir, en faveur des politiques d'innovation se traduiront par trois actions :

1) Accompagner et faire évoluer la politique nationale des clusters grâce à :

- la mise en œuvre et l'évaluation de la 2^e phase de la politique des pôles de compétitivité,
- la mise en œuvre et l'évaluation de la politique des grappes d'entreprises,
- la présentation de propositions pour rénover la politique des clusters.

2) Développer et mettre en œuvre une capacité de diagnostic, de préconisation et d'accompagnement des territoires pour y accroître l'innovation par :

- une action majeure d'étude et d'expérimentation, associant praticiens et académiques sur les liens entre territoires et innovation, avec l'ambition de savoir à terme construire des « territoires innovants » ;
- le pilotage national des stratégies régionales d'innovation (SRI) en vue de faciliter leur élaboration et leur mise en œuvre.

3) Orienter l'action de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) afin de renforcer l'implantation d'entreprises innovantes en France et de valoriser les pratiques d'innovation dans les territoires, dans le cadre du nouveau contrat d'objectif de l'AFII 2011-2013.

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
<p>Accompagner et faire évoluer la politique nationale des clusters</p>	<p>1. Co-piloter avec la DGCIS la mise en œuvre et l'évaluation de la politique gouvernementale de la 2^e phase des pôles de compétitivité (2009-2011 – 1,5 Mds€) et les actions de l'emprunt national liées aux pôles (plus de 3,5 Mds€)</p> <p><i>Livrables : labellisations et délabellisations de pôles ; contrats de performances signés ; réalisations d'AAP de soutien aux projets de R&D et de plateformes d'innovations, communication... ; rapport d'évaluation ; définition et réalisation d'AAP liés à l'emprunt national</i></p> <p>2. Mettre en œuvre et évaluer la politique nationale de soutien aux grappes d'entreprises définie en octobre 2009</p> <p><i>Livrables : AAP : définition, sélection, soutiens, bilans ; mise en place d'une animation nationale ; rapport d'évaluation</i></p> <p>3. Proposer une politique rénovée des clusters (pôles, grappes...) sur la base des évaluations des pôles et des grappes, des politiques européennes et d'études</p> <p><i>Livrables : documents de proposition réalisés dans un cadre interministériel en liaison avec les collectivités territoriales et les acteurs privés ; rapports d'études méthodologiques et d'analyse de cas français et étrangers servant de base et d'argumentaire aux propositions</i></p>	<p>1. Action sur 2010-2012</p> <p>2. Action sur 2010-2012</p> <p>3. Etudes à partir de 2010, évaluation à partir de 2011, propositions entre mi 2011 et mi 2012 selon les calendriers de décision gouvernementale</p>

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
<p>Développer et mettre en œuvre une capacité de diagnostic, de préconisation et d'accompagnement des territoires pour y accroître l'innovation</p>	<p>1. Réalisation d'une étude « territoires et innovation » (enrichie d'indicateurs stratégiques d'innovation) : comment analyser et mesurer la capacité d'innovation d'un territoire ? Comment exploiter au mieux cette capacité (amorçage, organisation, ancrage de l'innovation) ? Comment l'accroître et finalement construire des « territoires innovants » ?</p> <p><i>Livrable : publication d'un ouvrage associant positions conceptuelles et fiches-outils ; colloques et séminaires de diffusion et d'enrichissement de cet ouvrage</i></p> <p>2. Pilotage de la démarche SRI et des actions nationales relatives aux stratégies régionales de l'innovation en vue de faciliter leur réalisation et leur mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse et diffusion de la synthèse des SRI, - organisation en septembre 2010 d'un séminaire Etat – régions sur la contribution des SRI au développement des territoires et des entreprises, - développement, en lien avec les autres ministères concernés (DGCIS, DGRI) d'instruments d'appui et de suivi des SRI (ex : tableau de bord, fiches métiers, formations,...), - assurer la cohérence sur le territoire entre les SRI, les politiques régionales, nationales et européennes portant sur l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur. <p><i>Livrables DATAR : synthèse et analyse des SRI ; outils ; orientations pour la révision des CPER et des PO.</i></p>	<p>1. Premiers livrables en 2010, puis suites à définir (poursuite méthodologique, territoires pilotes...)</p> <p>2. Accompagnement des mises en œuvre des SRI en 2010 Révision des CPER et PO en 2010 puis préparation des nouveaux en 2012 Contribution aux schémas stratégiques territoriaux de l'enseignement supérieur et de la recherche sur 2010-2012</p>
<p>Orienter l'action de l'AFII afin de renforcer les capacités d'attractivité et d'innovation des territoires par l'implantation d'entreprises innovantes en France et par la valorisation des pratiques d'innovation dans les territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse qualitative des résultats 2007, 2008, 2009 du bilan AFII en matière d'innovation • Nouveau contrat d'objectifs et de moyens 2012-2014 	<p>2010</p> <p>Septembre 2011</p>

PRIORITÉ 3 :

Favoriser l'aménagement numérique des territoires

Les technologies de l'information et de la communication (téléphonie mobile, Internet haut et très haut débit, TNT) sont non seulement devenues un support pour la plupart des activités sociales et économiques mais impactent fortement l'aménagement et l'attractivité des territoires. C'est pourquoi il s'avère capital que l'ensemble des territoires, urbains et ruraux, puisse disposer simultanément de ces technologies. Dans cette optique, le président de la République a annoncé le 9 février dernier que 100% des foyers devraient avoir accès à l'Internet très haut débit en 2025 et 70% dès 2020.

L'expérience de ces dix dernières années montre cependant que les seuls mécanismes de marché ne permettent pas le déploiement équilibré et pérenne des réseaux. Les territoires ayant une faible densité de population ne sont en effet pas assez rentables pour les opérateurs privés. Dans un récent rapport remis à Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, la DATAR souligne que, sans appui public, seuls 25% à 40% de la population française seront en capacité d'avoir accès au très haut débit.

L'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales est donc primordiale. Elle se concrétise, côté Etat, en particulier à travers la mise en œuvre du plan *France numérique 2012*, complété par des mesures législatives et réglementaires (cf. instauration par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, d'un fonds d'aménagement numérique pour soutenir le déploiement des réseaux).

Pour sa part, la DATAR est chargée de coordonner les travaux et partenariats relatifs à l'aménagement numérique des territoires en matière de téléphonie mobile, de haut et très haut débit fixe et mobile et de développement des services. Elle est notamment impliquée dans l'appel à projets pour la couverture en haut débit des zones rurales, lancé en octobre 2009 dans le cadre du plan de relance économique de l'Union européenne. Dans les deux ans à venir, la Délégation interviendra plus spécialement pour :

1) Co-piloter le programme national de déploiement du Très haut débit (THD) sur l'ensemble du territoire, financé à hauteur de 2 Mds€ dans le cadre du « grand emprunt ». Cette opération nécessitera :

- la définition, courant 2010, des modalités de mises en œuvre de l'appel à projets pour le déploiement du THD dans les territoires les moins denses,
- la définition et le déploiement, à compter de 2010, d'un système d'information géographique et d'un observatoire sur le THD,
- la prise en compte du THD lors de la révision des Contrats de projets Etat-régions (CPER) 2007-2013 et lors de l'élaboration des nouveaux contrats,
- la réalisation, pour fin 2010, d'une étude sur le financement public au-delà du « grand emprunt ».

2) Définir une ingénierie des services de proximité utilisant le numérique, notamment en zones rurales et en zones urbaines sensibles (d'ici la fin 2010, réalisation de fiches pratiques et collecte d'exemples de référence en matière de services numériques afin d'aider les collectivités territoriales en ce domaine ; formulation de propositions d'expérimentations).

3) Développer une connaissance de l'impact du numérique sur le développement des territoires (étude sur 2010-2011).

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
<p>Co-piloter le programme national de déploiement du Très haut débit sur l'ensemble du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Définition et mise en œuvre du programme national de déploiement du Très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici 2025, conjointement avec la DGCIS – Coopération étroite avec le CETEO (MEDDM) et l'ARCEP – Financement initial dans le cadre de l'emprunt national (2 Mds€), recherche de financements complémentaires européens et nationaux. <p><i>Livrables : document de programme national validé ; définition et mise en place des modalités de pilotage et de suivi national ; AAP : définition, instruction, sélection des lauréats, soutiens ; appuis aux territoires pour l'émergence et le suivi des projets ; définition et mise en place et en œuvre d'un système d'information géographique et d'un observatoire ; rapports de suivi, bilans et analyses nationales ; propositions et mise en place de sources de financements complémentaires à l'emprunt national.</i></p>	<p>Définition et modalités de pilotage en 2010 - Appels à projets à partir de 2010</p> <p>Système d'information géographique et Observatoire à définir et déployer à partir de 2010</p> <p>Révision des PO et CPER en 2010 et nouvelles générations en 2012</p> <p>Etude sur le financement public au-delà de l'emprunt national à livrer fin 2010</p>
<p>Définir une ingénierie des services de proximité utilisant le numérique, notamment en zones rurales et en zones urbaines sensibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Etude pour définir des fiches pratiques et des exemples de référence visant à aider les collectivités territoriales à mutualiser les moyens matériels et humains des services (au public, aux entreprises...) utilisant le numérique et à anticiper l'évolution des besoins en services des individus et des entreprises. L'étude fournira aussi des propositions d'expérimentations par la DATAR ou ses partenaires (cf. priorité 8). 	<p>Fin de l'étude en 2010</p>
<p>Développer une connaissance de l'impact du numérique sur le développement des territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Etude pour identifier les divers types d'impact du numérique sur le développement des territoires et apporter des premiers éléments d'analyse. <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Où (géographiquement) le numérique, qui apporte 25% de la croissance et 40% des gains de production, va-t-il engendrer ou déplacer des emplois ? Quel impact du numérique sur les processus d'innovation ? sur les innovations de service ? sur les industries créatives ? et donc sur le potentiel d'innovation d'un territoire (cf. étude « Territoires et Innovation ») ? Comment le numérique va-t-il modifier les cartes des services (santé, enseignement, transport, culture...) ? Que va changer le numérique dans le rapport entre les métropoles, les zones urbaines et les zones rurales ? Quelles actions à mener en conséquence dans les territoires (p.ex. formation de la population, enrichissement de l'offre locale de services en ligne...) pour accroître la compétitivité, la cohésion et l'attractivité de ces territoires ? 	<p>Premiers éléments fin 2010, rapport d'étude en 2011.</p> <p>Suites à définir sur la base de ce rapport.</p>

PRIORITÉ 4 :

Eclairer les décideurs publics sur les grandes évolutions démographiques, économiques et sociales des territoires

Concevoir de nouvelles politiques en faveur des territoires, qu'elles soient l'œuvre de l'Etat ou des collectivités territoriales, impose au préalable d'analyser les évolutions et dynamiques en cours et d'identifier les enjeux auxquels ces territoires vont être confrontés. La DATAR joue en ce domaine un rôle clé en tant que lieu de réflexion, d'observation et d'échange entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques et les milieux universitaires.

Depuis sa création, la délégation conduit à échéances régulières des démarches prospectives. La dernière en date, *Territoires 2040 aménager le changement*, a été lancée en octobre 2009. Elle réunit, outre les agents de la délégation, de nombreux experts et universitaires (démographes, géographes, économistes, sociologues etc.) ainsi que des acteurs territoriaux.

La DATAR coordonne également et finance chaque année un important programme d'études à vocation plus opérationnelle sur l'analyse des grandes tendances qui affectent les territoires. Il comprend à la fois des études portées par la délégation et des études interrégionales et régionales mises en œuvre au niveau des préfetures de région par les Secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR).

La DATAR anime, par ailleurs, l'Observatoire des territoires qui rassemble les informations, de plus en plus nombreuses, produites sur les territoires par les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes d'étude et de recherche. Organisé en réseau, il dispose d'un conseil de 25 membres accueillant des représentants de différentes administrations, des élus et des experts.

Les résultats de ces travaux se doivent d'être diffusés aussi largement que possible auprès des décideurs publics à l'occasion de séminaires ou colloques et par une politique de publications scientifiques. A cette fin, cinq actions ont été identifiées :

1) Inscrire le 3^{ème} rapport de l'Observatoire des territoires, attendu pour fin 2011, dans une approche plus stratégique avec :

- l'introduction de nouvelles thématiques (systèmes urbains et métropolitains, approches territoriales du développement durable...),
 - une plus large participation des acteurs territoriaux à sa préparation (organisation de séminaires de validation).
- Accroître l'usage et la notoriété du site de l'Observatoire.

2) Mettre en œuvre, d'ici le premier semestre 2011, le programme de prospective *Territoires 2040* en assurant une forte présence et un rayonnement de la DATAR auprès des partenaires scientifiques et de personnes qualifiées :

- préconisations en matière de politiques d'aménagement du territoire,
- actions de communication (publication de 4 numéros de la revue *Territoires 2040*, organisation de 3 évènements de restitution des travaux, élaboration d'un plan média).

3) Animer, dès le second semestre 2010, un réseau de réflexion et d'analyse sur les enjeux territoriaux, afin de capitaliser et de valoriser les productions de la DATAR (consolidation du centre de ressources national sur les études prospectives et stratégiques, élargissement et consolidation des réseaux scientifiques et d'expertise de la Délégation, notamment du conseil scientifique mis en place pour *Territoires 2040*)

4) Evaluer, d'ici fin 2010, l'impact et l'enjeu territorial des grandes infrastructures ferroviaires (co-production d'études d'impacts avec les services de l'Etat et des collectivités territoriales, organisation d'un séminaire, diffusion d'une publication).

5) Concevoir, dès 2010, une nouvelle politique éditoriale par :

- l'élaboration d'un programme de publication pour les collections sur les politiques d'aménagement du territoire ;
- la mise en place d'un comité éditorial, la conception d'un programme de publication annuel glissant, la consolidation de la revue *Territoires 2040* et de la collection *Travaux*.

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
Inscrire le 3 ^e rapport de l'Observatoire dans une approche plus stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure dans le 3^e rapport de l'Observatoire les thématiques suivantes : systèmes urbains et métropolitains, évolution des systèmes productifs territoriaux à la lumière de la crise, approches territoriales du DD à différentes échelle, trajectoires régionales d'innovation. • Accroître l'usage et la notoriété du site de l'Observatoire en valorisant davantage les dossiers spécifiques et la lecture des politiques publiques à l'occasion de la rénovation du site • Organiser des séminaires de validation intermédiaire rassemblant l'ensemble des acteurs des territoires 	<p>Automne 2011</p> <p>Juillet 2011</p> <p>Octobre 2011</p>
Mettre en œuvre le programme de prospective <i>Territoires 2040</i> en assurant la forte présence et le rayonnement de la DATAR auprès des partenaires scientifiques des personnes qualifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Préconisations en matière de politiques d'aménagement du territoire • 4 numéros de la revue <i>Territoires 2040</i> • 3 événements nationaux de restitution des travaux « prospective info » • Plan média et articles de presse 	Premier semestre 2011
Animer un réseau de réflexion et d'analyse sur les enjeux territoriaux, afin de capitaliser et de valoriser les productions de la DATAR	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation du centre de ressources national sur les études prospectives et stratégiques, avec : <ul style="list-style-type: none"> - une base de données des études stratégiques et prospectives menées aux niveaux national, régional et interrégional (massifs) ; - une animation par les SGAR des équipes d'études et de prospective des services de l'Etat ; - une réunion annuelle des correspondants études des SGAR et des MEDCIE, étendue aux DREAL et aux DIRECCTE ; dialogue renouvelé avec les MEDCIE ; - des séminaires interrégionaux en liaison avec les MEDCIE ouverts aux acteurs des territoires. • Cartographie des réseaux d'expertises de la DATAR et co-animation de ceux-ci avec les équipes concernées : consolidation du conseil scientifique mis en place pour <i>Territoires 2040</i>, élargissement et consolidation de nos réseaux scientifiques et d'expertise : universités, laboratoires de recherche, Think tanks, l'hddate, Conseil de l'observatoire etc. 	<p>Septembre 2010</p> <p>Automne 2010</p>

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
Évaluer l'impact et l'enjeu territorial des grandes infrastructures ferroviaires	<ul style="list-style-type: none">• Séminaire national sur les effets territoriaux de la grande vitesse ferroviaires : constats, témoignages et réflexions• Co-production avec les services de l'Etat et des collectivités locales des études d'impacts des grandes infrastructures ferroviaires par territoire concerné• Publication DATAR : <i>Les effets territoriaux de la grande vitesse ferroviaire : du constat aux recommandations d'avenir</i>, comprenant une méthodologie d'études territoriales amont à l'usage de RFF et des collectivités locales	Novembre 2010 Décembre 2010
Concevoir une nouvelle politique éditoriale et une stratégie de communication interne et externe	<ul style="list-style-type: none">• Etablissement d'un plan de communication interne et externe et consolidation des actions en cours : lettre de la DATAR, refonte du site internet, commercialisation de nouveaux produits (Cartes etc.), élaboration d'un programme de publication des collections politiques• Publications scientifiques : mise en place d'un comité éditorial et conception d'un programme de publication annuel glissant et consolidation de deux collections : revue <i>Territoires 2040</i> et <i>Travaux</i>	2010

PRIORITÉ 5 : Préparer la prochaine politique de contractualisation et le nouveau cadre de la politique de cohésion

De par sa vocation interministérielle, la DATAR coordonne les négociations et le suivi des politiques contractuelles d'aménagement et de développement territorial associant l'Etat et les collectivités territoriales. C'est en particulier le cas en ce qui concerne les contrats de projets Etat-Régions (CPER). La DATAR coordonne également la mise en œuvre, en France, des programmes européens financés par les fonds structurels (Fonds européen de développement régional – FEDER-, Fonds social européen –FSE-) dans le cadre de la politique européenne de cohésion. Elle peut, de fait, veiller à la complémentarité des démarches stratégiques qui sous-tendent ces deux types de programmes. L'année 2013 marquera l'achèvement des actuels contrats de projets et programmes européens, lancés conjointement en 2007. La DATAR se doit, dès à présent, de préparer une nouvelle politique contractuelle adaptée aux enjeux que doivent relever les territoires d'ici 2020.

Les CPER ont permis un dialogue structuré entre l'Etat et les régions afin de faire converger les objectifs des acteurs en faveur du développement des territoires. Au fil des cinq générations successives, ces contrats se sont enrichis prenant un poids financier de plus en plus important (près de 30 milliards d'euros pour 2007-2013 parts Etat/collectivités territoriales confondues), ralliant un nombre croissant de partenaires (départements, établissements publics de coopération intercommunale...), tout en s'appliquant à de nouvelles échelles (cf. mise en œuvre de contrats interrégionaux). Le nouveau dispositif à construire doit se fonder sur une évaluation rigoureuse des contrats de projets actuels et être une réponse aux échelles territoriales où se posent les nouveaux défis en termes d'aménagement du territoire.

Les négociations officielles sur l'avenir de la politique européenne de cohésion, indissociables de celles sur le budget l'Union, s'ouvriront, quant à elles, en 2011, suite aux débats informels actuellement en cours. Elles devront déterminer comment réussir le pari de la compétitivité tout en renforçant la cohésion économique, sociale, mais aussi territoriale au sein et entre les Etats membres. La cohésion territoriale est, en effet, devenue un nouvel objectif politique de l'Union de par l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Il conviendra également de tenir compte de la nouvelle stratégie de développement de l'Union, « UE 2020 », appelée à remplacer la stratégie de Lisbonne. Sa première version, présentée par la Commission en mars 2010, prévoit que la croissance économique soit au service du renforcement de la cohésion économique et sociale et bénéficie à toutes les régions de l'Union, afin de renforcer la cohésion territoriale.

L'intervention de la DATAR reposera sur trois actions :

1) Proposer, d'ici la fin 2011, de nouvelles formes de contractualisation aux échelles territoriales pertinentes sur la base d'une évaluation des politiques contractuelles en cours, ce qui nécessitera notamment d'engager, à l'issue de la révision à mi parcours des CPER, des travaux interministériels et des discussions avec les associations de collectivités territoriales.

2) Proposer, d'ici fin 2011, de nouvelles orientations pour la politique européenne de cohésion et conduire les négociations sur les futurs programmes européens en intégrant le principe de cohésion territoriale. Il s'agira en particulier :

- d'aboutir à plus de complémentarité entre les fonds finançant les programmes européens (création d'un comité de pilotage inter-fonds),
 - d'approfondir les implications des approches macro-régionales et de la cohésion territoriale.
- Il s'agira, en outre, de préparer un nouveau zonage d'Aides à finalité régionale (AFR).

3) Renforcer, dès le second semestre 2010, le pilotage de la mise en œuvre des fonds finançant les programmes européens 2007-2013 par :

- une présence accrue de la DATAR lors des réunions stratégiques concernant le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER),
- la mise en place d'une plateforme juridique d'appui à destination des gestionnaires de projets,
- la création d'une instance de suivi du logiciel PRESAGE utilisé, en France, pour la gestion des fonds,
- l'extension du programme Europact d'appui technique à la mise en œuvre des programmes,
- le renforcement de l'appui à la mise en œuvre de fonds d'ingénierie financière.

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
Proposer de nouvelles formes de contractualisation aux échelles territoriales pertinentes sur la base d'une évaluation des politiques contractuelles en cours	<ul style="list-style-type: none"> • Note de problématique sur la future contractualisation en liaison avec les programmes européens • Elaborer un cadre stratégique national servant aux futurs CPER et PO. 	<p>Septembre 2010</p> <p>2° semestre 2011</p>
Préparer les nouvelles orientations et conduire les négociations sur les futurs programmes dans une logique inter fonds intégrant le principe de cohésion territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité de pilotage inter fonds • Approfondir les implications des approches macro-régionales et de la cohésion territoriale • Réaliser un bilan de la décentralisation de la gestion des PO CTE et Alsace objectif 2 • Construire une première proposition d'architecture s'inscrivant dans "UE 2020" et la cohésion territoriale • Préparer un nouveau zonage AFR 	<p>Juin 2010</p> <p>Automne 2010</p> <p>Fin 2010 et rapport au parlement début 2011</p> <p>Fin 2011</p>
Renforcer le pilotage de la mise en œuvre des fonds structurels	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer notre présence dans les réunions stratégiques concernant le FSE et le FEADER aux niveaux national et européen • Mise en place d'une plateforme juridique d'appui • Création d'une instance de suivi de Présage • Mise à disposition d'expert dans le cadre d'Europact • Plan d'action Europact • Renforcement de l'appui à la mise en œuvre des fonds d'ingénierie financière et autres projets complexes (GP, générateurs de recettes...) 	<p>2010</p> <p>2010</p> <p>2011</p>

PRIORITÉ 6 :

Conduire le pilotage interministériel des actions de coopération transfrontalière et transnationale

La coopération territoriale (transfrontalière, transnationale et interrégionale) a pris une place grandissante au sein de l'Union européenne ces vingt dernières années, comme en témoigne le succès des programmes de coopération territoriale financés par la politique européenne de cohésion (cf. *Interreg* devenu, pour la période 2007-2013, l'Objectif *Coopération territoriale européenne*). Le cadre juridique a également évolué afin de faciliter les actions de coopération entre territoires européens. Les Groupements européens de coopération territoriale (GECT) - traduits en droit français par la loi du 16 avril 2008 – permettent désormais de rassembler les compétences utiles à la mise en œuvre d'un projet de coopération qu'elles relèvent des Etats ou des collectivités territoriales.

Pour autant, des améliorations sont encore à rechercher. A l'échelle transfrontalière, les territoires français souffrent d'un manque d'attractivité. 300 000 de nos concitoyens partent chaque jour travailler dans un pays limitrophe sans qu'une migration inverse existe. Ce phénomène s'explique en particulier par une « distorsion de concurrence », les territoires français semblant désavantagés au plan fiscal et social (coûts salariaux, droit du travail, etc.). Trois parlementaires ont été chargés par Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire et Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat chargé des Relations européennes de faire des propositions à ce sujet.

La DATAR porte depuis de nombreuses années un intérêt particulier à ces questions puisqu'elle assure, pour la France, le suivi des programmes européens de coopération territoriale. Son implication ancienne en matière de coopération territoriale européenne et sa vocation interministérielle en font le pivot naturel pour conduire le pilotage des actions que l'Etat entend mener pour renforcer l'attractivité des territoires français frontaliers. Pour ce faire, la Délégation entend :

1) Améliorer, d'ici fin 2010, la connaissance des systèmes économiques frontaliers par :

- la mise en place d'un dispositif permanent d'analyse des échanges et des flux économiques transfrontaliers,
- la mise en place d'une mission DATAR / ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la prise en compte des spécificités montagnardes européennes,
- la révision de la carte nationale des zones d'emploi en tenant compte des aspects transfrontaliers,
- l'analyse des anomalies de concurrence pour les entreprises et la proposition d'outils adaptés,
- le recensement par frontière des facteurs de distorsions appelant une réponse locale ou nationale.

2) Elaborer une stratégie et un plan d'action par espace frontalier en collaboration avec les préfets (désignation de préfets coordonnateurs et de dispositifs d'animation par frontières) **et les acteurs locaux.**

3) Piloter au plan interministériel les questions transfrontalières avec la création d'un groupe interservices dont le secrétariat serait assuré par la DATAR.

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
Améliorer la connaissance des systèmes économiques frontaliers	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif permanent d'analyse des échanges et des flux économiques transfrontaliers • Mise en place d'une mission MAAP-DATAR sur la prise en compte des spécificités montagnardes européennes • Révision de la carte nationale des zones d'emploi en tenant compte des aspects transfrontaliers • Analyse des anomalies de concurrence pour les entreprises et propositions d'outils adaptés (zones franches défiscalisées...) • Recensement par frontière (cf. rapport franco-belge) des facteurs de distorsions appelant une réponse locale ou nationale 	Fin 2010
Elaborer avec nos partenaires territoriaux une stratégie par espace frontalier	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation de préfets coordonnateurs et de dispositifs d'animation par frontières • Co-élaboration avec les préfets et les acteurs locaux de stratégies et de plans d'action par frontières 	Couverture de l'ensemble des frontières terrestres d'ici fin 2012.
Piloter au plan interministériel les questions transfrontalières	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe interservices dont le secrétariat sera assuré par la DATAR 	Réunions interservices régulières trois fois par an.

PRIORITÉ 7 : Renforcer l'influence française et les politiques d'aménagement du territoire au plan communautaire et international

L'action internationale de la DATAR est une composante importante de ses missions qui participe tant au rayonnement de la France qu'à la transmission d'un savoir-faire en matière d'aménagement du territoire reconnu au-delà de nos frontières.

Cette présence se manifeste sous différentes formes. La délégation conduit tout d'abord des actions de formation et des missions d'expertise, notamment dans le cadre des « jumelages » de l'Union européenne, programmes de coopération entre administrations destinés aux pays en phase de préadhésion et aux pays « du voisinage » de l'Union. Elle intervient également dans le cadre de programmes de coopération portés par le ministère des Affaires étrangères à destination des pays de la « zone de solidarité prioritaire » comme l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie. Cette coopération avec les pays du Maghreb se traduit aussi par sa participation à l'élaboration du programme de travail de l'Union pour la Méditerranée (UPM).

Parallèlement, la DATAR suit les travaux des instances internationales traitant des questions d'aménagement du territoire, tels l'OCDE.

Enfin, la délégation est le chef de file des instances de pilotage françaises du programme de recherche appliquée de l'Union européenne en aménagement du territoire (European spatial planning observation network / Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen – ESPON / ORATE).

Si la reconnaissance internationale de la DATAR est acquise, son influence dans les débats sur les politiques d'aménagement du territoire mérite toutefois d'être renforcée par une diffusion plus large de ses idées, ne se limitant pas à ses seules interventions directes. Ses réseaux, en particulier universitaires, pourraient être davantage mobilisés pour apporter leurs concours à cet objectif. Trois actions ont été définies à cet égard :

1) Optimiser la présence de la DATAR au sein des instances internationales notamment communautaires par :

- une participation aux actions du comité de politiques territoriales et aux groupes de travail rural, urbain et indicateurs de l'OCDE,
- le renforcement du travail mené avec le Centre d'études et de recherches internationales (CERI) de Sciences Po pour créer un réseau européen d'étude et de recherche sur la cohésion en Europe (organisation de 4 à 5 colloques d'ici 2012),
- une meilleure implication des équipes sectorielles de la Délégation dans les groupes de travail de l'Union européenne.

2) Créer, d'ici la rentrée 2010, une agence méditerranéenne des villes et territoires durables dans le cadre de l'UPM avec :

- la mise en place au sein de celle-ci, pour janvier 2011, d'un Institut des hautes études du développement et de l'aménagement des territoires méditerranéens (IHEDAT-Med), lieu de formation, de débat et d'échanges d'expériences sur les problématiques de l'aménagement et du développement de ces territoires,
- la réalisation de cycles de formation à destination des cadres intermédiaires des pays de la rive sud de la Méditerranée (juin 2011).

3) Accroître, dès 2010, les actions de jumelage et de coopération technique avec les futurs adhérents de l'Union européenne et les pays de l'Union pour la méditerranée (UPM) ; assurer une veille sur les politiques d'aménagement du territoire des principaux pays de l'OCDE et maîtriser des éléments de comparaison.

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
<p>Optimiser la présence de la DATAR au sein des instances communautaires et de l'OCDE sur les sujets prioritaires d'aménagement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du travail de fond dans le cadre d'un protocole d'accord avec le CERI-Sciences-Po, organisation de 4 à 5 colloques sur les thèmes retenus, publications • Participation aux actions du comité politiques territoriales de l'OCDE et aux Groupes de travail (rural, urbain, indicateurs) • Impliquer les équipes sectorielles dans les groupes de travail de l'UE 	<p>Séminaire de lancement juin 2010,</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} colloque fin 2010 sur les liaisons emploi-économie-territoires, • 2^e colloque en 2011 questions rurales <p>Rapport villes-métropoles juin 2010, développement rural fin 2010</p>
<p>Créer une agence méditerranéenne des villes et territoires durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'agence • Création du GIP • Mise en place de l'Ihedat-Med au sein de l'agence • Mise en place de cycles de formation pour les cadres intermédiaires 	<p>Juin 2010</p> <p>Septembre 2010</p> <p>Janvier 2011</p> <p>Juin 2011</p>
<p>Accroître les actions de jumelage et de coopération technique avec les futurs adhérents de l'UE et les pays de l'UPM</p> <p>Assurer une veille sur les politiques d'aménagement du territoire des principaux pays de l'OCDE et maîtriser des éléments de benchmarking</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter et gagner des jumelages dans les pays candidats • Mise en réseau de correspondants thématiques 	<p>Deux jumelages sont prévus avec la Croatie fin 2010</p> <p>Juin 2010</p>

PRIORITÉ 8 :

Renforcer l'attractivité des petites villes et des espaces ruraux

Le monde rural connaît depuis une quinzaine d'années de profondes transformations. Un nouveau dynamisme démographique mis en évidence par le recensement de 1999 s'est depuis confirmé. Solde naturel et solde migratoire y contribuent dans des proportions variables selon les régions. Cette évolution démographique s'est parallèlement accompagnée d'une évolution des modes de vie, des comportements et des attentes des ruraux, en terme d'équipements et de services, se calquant désormais sur celles des urbains.

Ce regain d'attractivité n'affecte cependant pas tous les espaces ruraux de la même manière. Il profite davantage aux espaces périurbains, même si certaines petites communes du rural isolé présentent également une évolution récente favorable. Dès 2003, la DATAR avait ainsi souligné, dans son rapport *Quelle France rurale pour 2020 ?*, la nécessité d'abandonner la « conception monolithique » d'un monde rural « à la remorque de la modernité », pour y substituer l'image de « trois France rurales » comprenant :

- les campagnes des villes (espaces périurbains ou en voie de périurbanisation),
- les campagnes fragiles (espaces peu denses, rural ouvrier...),
- les nouvelles campagnes (à économie touristique, résidentielle ou en transition).

Afin de poursuivre sur cette dynamique, il s'avère essentiel de renforcer l'attractivité des espaces ruraux et des petites villes en prenant notamment en compte :

- la consolidation de leurs capacités économiques,
- l'accès aux services au public (éducation, santé dont la médecine de proximité...) et la localisation des grands équipements,
- l'amélioration de l'organisation territoriale,
- la complémentarité des petites villes et des campagnes avec les autres espaces du territoire national,
- la maîtrise de l'étalement urbain et la protection des espaces naturels.

Dans cette optique, la DATAR a retenu cinq actions :

1) Mettre en œuvre les décisions du CIADT du 11 mai 2010 (plan d'action issu des Assises des territoires ruraux).

2) Proposer, pour 2011, de nouvelles typologies des territoires ruraux rendant compte de leurs différentes fonctions et proposer des axes prioritaires d'action.

Produire, à l'échéance 2011-2012, une analyse des fonctionnalités des villes intermédiaires et de leurs territoires de proximité et formuler des propositions d'action.

3) Favoriser l'organisation des services au public en milieu rural par la diffusion des bonnes pratiques et par l'animation du comité de pilotage national associant les principaux opérateurs (2010-2011).

4) Faire prendre en compte les enjeux de l'aménagement du territoire dans les négociations sur l'évolution de la politique agricole commune (nourrir la position française dans les négociations post 2013).

5) Mettre en œuvre la politique des pôles d'excellence rurale (PER) :

- finaliser, d'ici début 2011, la gestion de la 1^e génération de pôles et en évaluer les résultats,
- mettre en œuvre sur 2010/2011 la 2^e génération,
- proposer une capitalisation et une mise en réseau des pôles de 1^e et 2^e génération.

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et mettre en œuvre les décisions du CIADT du 11 mai 2010 • Proposer de nouvelles typologies des territoires ruraux rendant compte de leurs différentes fonctions et proposer des axes prioritaires d'action. • Produire une analyse des fonctionnalités des villes intermédiaires et de leurs territoires de proximité et formuler des propositions d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action issu des Assises des territoires ruraux • Document présentant les nouvelles typologies • Propositions de politiques publiques à produire dans le cadre des négociations post 2013 	<p>Mai 2010-2012</p> <p>2011</p> <p>2011-2012</p>
<p>Favoriser l'organisation des services au public en milieu rural par la diffusion des bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une cellule chargée de l'animation et de la diffusion de bonnes pratiques • Animer le comité de pilotage national associant les principaux opérateurs 	<p>2010-2011</p>
<p>Faire prendre en compte les enjeux de l'aménagement du territoire dans les négociations sur l'évolution de la PAC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches d'analyse et d'argumentaire destinées à nourrir la position française dans les négociations post 2013 	<p>2010-2012</p>
<p>Mettre en œuvre la politique des PER</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la gestion administrative de la première génération de PER • Tirer les enseignements des PER de la première génération • Proposer une capitalisation et une mise en réseau des PER 1^e et 2^e génération • Assurer la gestion de la 2^e génération 	<p>Début 2011</p> <p>Lancement 2010 finalisation 1^{er} trimestre 2011</p> <p>2011</p>

PRIORITÉ 9 :

Valoriser les espaces à enjeux face aux évolutions démographiques et climatiques

« Certains espaces notamment en zone de massif ou littorale sont particulièrement vulnérables du fait de leur attractivité et de la fragilité de leurs écosystèmes », souligne la DATAR dans son rapport *Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire*. « La mise en place d'une meilleure gestion durable du territoire, comprenant une approche patrimoniale et environnementale est essentielle ».

Cette vulnérabilité relève de deux facteurs : les évolutions démographiques et les changements climatiques.

Au plan démographique, les zones littorales connaissent une forte attractivité. Certaines régions de la façade atlantique, en particulier la Bretagne et Poitou-Charentes, sont devenues des régions « à migration » après avoir été des régions « à natalité » (cf. *Dynamiques et développement durable des territoires, rapport de l'Observatoire des territoires 2008*). Or, cette attractivité démographique s'accompagne d'une artificialisation accrue des sols, d'un renchérissement du foncier accentuant la pression sur les terres agricoles, du développement de conflits d'usage et de saturations d'axes de transport.

En ce qui concerne les changements climatiques, là encore les effets négatifs sont multiples. La montée du niveau des océans est une des causes de l'érosion côtière. L'augmentation des températures peut remettre en cause la viabilité économique des stations de sport d'hiver et l'accroissement des événements naturels dommageables (tempêtes, inondations, avalanches...) sont à craindre tant en zone de massif qu'en zone littorale, comme l'ont tragiquement rappelé ces derniers mois.

Face aux risques de détérioration du capital naturel de ces territoires, il convient de trouver un équilibre entre préservation et valorisation. A ce titre, la DATAR souhaite :

1) Conduire sur l'ensemble du territoire national **à des échelles interrégionales, d'ici la mi 2011, des études sur l'adaptation au changement climatique** afin de proposer des évolutions des politiques publiques.

2) Proposer, sur la période 2010/2011, de nouvelles formes de contractualisation et de gouvernance adaptées aux espaces littoraux (gestion intégrée à différentes échelles).

Ceci nécessite :

- d'approfondir la connaissance de ces espaces par la mise en place d'une typologie adaptée à ces territoires ;
- de tirer les enseignements des politiques publiques sur le littoral ;
- d'orienter des textes réglementaires autour de la notion de façade (notion d'interrégionalité, voire de transfrontalier) ;
- d'intégrer cette problématique dans la révision à mi parcours des CPER et des programmes européens ainsi que dans les réflexions sur les générations post 2013 de contrats Etat-Régions et de programmes européens ;
- d'accompagner la généralisation de la gestion intégrée de la mer et du littoral à partir du bilan de l'appel à projets sur ce thème lancé en 2005 par la DATAR et le Secrétariat général à la mer.

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
<p>Conduire sur l'ensemble du territoire national à des échelles interrégionales des études sur l'adaptation au changement climatique afin de proposer des mesures d'adaptation des politiques publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Co-produire un cahier des charges type des études interrégionales d'adaptation au changement climatique (en collaboration avec la DGEC) • Produire une synthèse nationale des études interrégionales • Valorisation des études interrégionales conduites notamment par les MEDCIE 	<p>Septembre 2010</p> <p>Été 2011</p>
<p>Proposer de nouvelles formes de contractualisation et de gouvernance adaptées aux espaces littoraux (gestion intégrée à différentes échelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approfondir la connaissance de ces espaces par la mise en place d'une typologie • Tirer les enseignements des politiques publiques sur le littoral • Orienter les différents textes réglementaires déterminant la notion de façade, le conseil national du littoral et de la mer • Intégrer cette problématique dans la révision à mi parcours et dans la réflexion sur la stratégie 2013 de contractualisation communautaire et nationale • Accompagner la généralisation de la gestion intégrée de la mer et du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie des territoires • Propositions de politiques publiques • Rapport complémentaire sur les GIZC- obligation communautaire – bilan de la loi littoral à réactualiser • Textes réglementaires validant la notion d'interrégionalité, voire de transfrontalier, sur les façades • Bilan du précédent appel à projets et suites à donner 	<p>2011</p> <p>2010</p> <p>Dès maintenant pour une parution fin 2010 / début 2011</p> <p>2010 / 2011</p> <p>2010 / 2011</p>

PRIORITÉ 10 : Aider les territoires à réussir les transformations de leur tissu économique dans le contexte de la mondialisation

La mondialisation et la crise économique engendrent une accélération des restructurations des entreprises. La France doit également faire face à une importante réorganisation de ses forces armées. Au-delà de leurs conséquences sociales, ces restructurations ont aussi des conséquences territoriales auxquelles la DATAR se doit d'être attentive. Dans un souci de maintien de la cohésion territoriale, elle s'est vue confier la coordination et l'animation interministérielle des services de l'Etat en charge de l'accompagnement des mutations économiques et des opérations de restructuration de défense.

Sa vocation interministérielle, lui permet en effet de jouer un rôle « d'ensemblier » en réunissant les différents acteurs concernés (services locaux de l'Etat, collectivités territoriales, acteurs socioéconomiques) afin de préparer des programmes de reconversion qui se concrétisent, pour les sites les plus touchés, par des contrats Etat/collectivités territoriales.

Mais il s'agit également pour la DATAR d'anticiper, autant que possible, les mutations à venir pour aider les territoires à réagir avant qu'un sinistre ne survienne. Aussi est-il capital d'identifier les territoires les plus fragiles et de vérifier si les outils à disposition pour aider aux reconversions sont toujours adaptés.

Enfin, au-delà des crises conjoncturelles, il est nécessaire d'apporter une réponse de solidarité nationale aux territoires qui connaissent de manière structurelle et progressive une évolution négative des indicateurs démographiques et économiques altérant ainsi la cohésion territoriale de la France.

C'est pourquoi la DATAR a programmé les quatre actions suivantes :

1) Renover les méthodes d'analyse de l'attractivité et de la fragilité des territoires pour prendre notamment en compte la question des services et celle de l'économie résidentielle (2^e semestre 2010).

2) Définir de nouveaux outils pour répondre aux problématiques des territoires structurellement fragiles ou en difficulté en identifiant ces territoires et en validant des modalités d'intervention notamment à partir de l'évaluation des contrats de site. Objectif : lancement des premiers contrats de nouvelle génération en 2011 et 2012.

3) Disposer à l'échelle nationale et régionale d'outils d'analyse des transformations économiques à moyen terme des territoires : élargir la méthode d'analyse mise au point, en 2009 à la demande la DATAR, pour le secteur l'industrie au secteur des services et l'appliquer sur l'ensemble des territoires français ; en tirer des recommandations de politiques publiques.

4) Evaluer et proposer, d'ici la fin 2011, des zonages pertinents pour l'application des différentes aides de l'Etat à partir des analyses en cours conduites par des services d'inspection ministériels ou des cabinets externes.

ACTIONS	LIVRABLES / RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCIER 2010-2012 (DATE)
Rénover les méthodes d'analyse territoriale pour prendre en compte notamment le questionnement services et l'économie résidentielle	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie avec analyse territoriale 	2 ^e semestre 2010
Définir de nouveaux outils pour répondre aux problématiques des territoires structurellement fragiles ou en difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des contrats de site • Identification des territoires et validation des modalités du schéma d'intervention sur les territoires 	Premier semestre 2010 : validation de la politique Second semestre 2010 : élaboration et lancement des premiers contrats de nouvelle génération 2011 et 2012 : poursuite de cette politique en assurant l'accompagnement des préfets
Disposer à l'échelle nationale et régionale d'outils d'analyse des transformations économiques à moyen terme des territoires	Reprendre l'étude « analyse territorialisée de l'industrie » dans le but de : <ul style="list-style-type: none"> - intégrer le secteur des services, - disposer d'un diagnostic national et d'une méthodologie robuste exportable auprès des acteurs régionaux, - déployer les approches stratégiques dans toutes les régions, - présenter une typologie nationale et des recommandations de politiques publiques. 	2010 -2012
Evaluer et proposer des zonages pertinents pour l'application des différentes aides d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses sur les différents dispositifs de zonage <ul style="list-style-type: none"> - construire un ou des nouveau(x) dispositifs d'intervention • Résultat : disposer d'une grille plus pertinente pour les territoires 	2010 et début 2011 : études en cours sur les effets des dispositifs zonés (y compris dans le cadre RGPP mesure 133) Second semestre 2011 : proposition(s)



Datar

8 rue de Penthièvre

75800 Paris Cedex 08

Tél : 01 40 65 12 34 - www.datar.gouv.fr